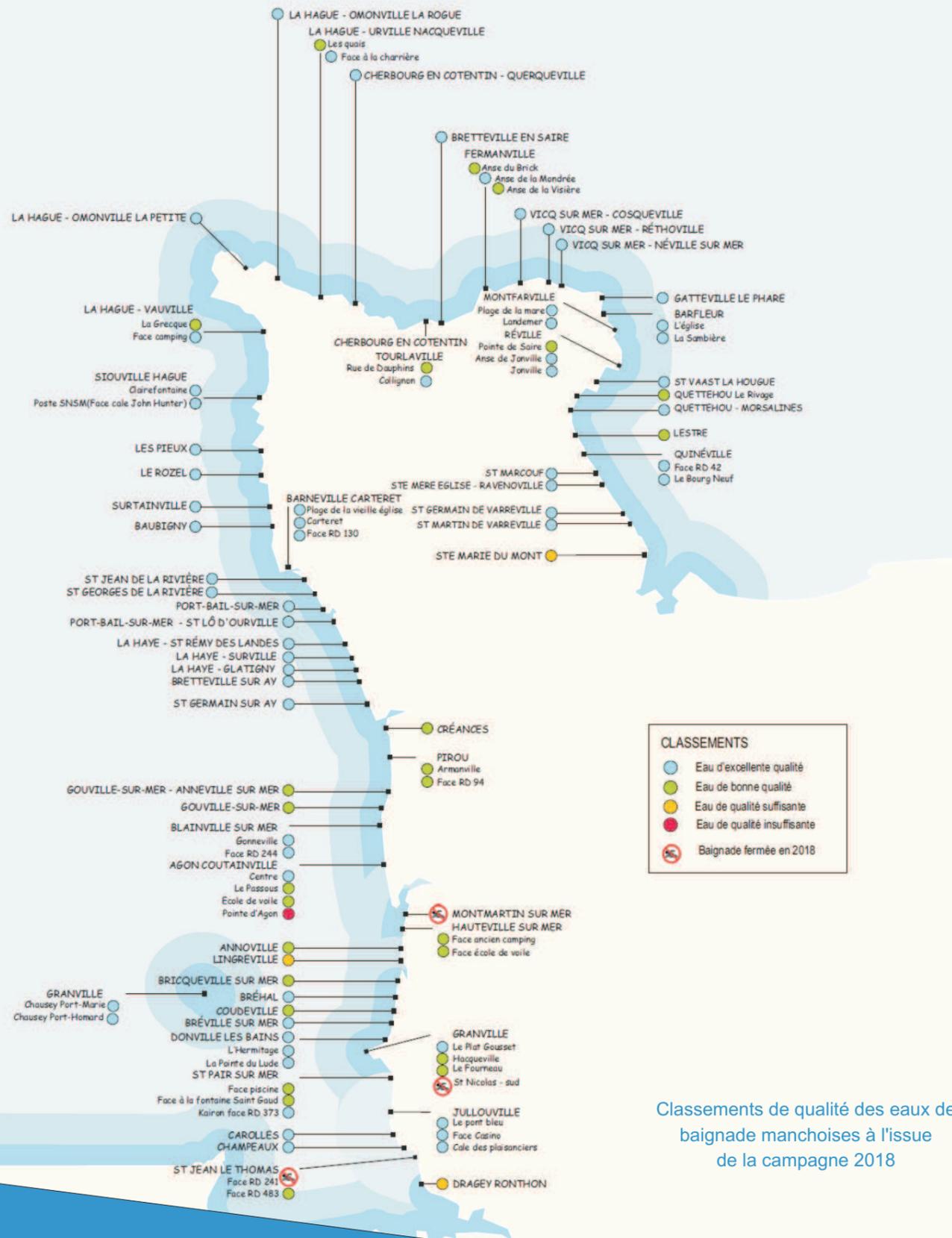


# QUALITE DES EAUX DE BAINNADE EN MER DANS LE DEPARTEMENT DE LA MANCHE EN 2018



Classements de qualité des eaux de baignade manchoises à l'issue de la campagne 2018

L'organisation du contrôle sanitaire des eaux de baignade, l'évaluation de la qualité et le classement sont réalisés, pour les plages du département de la Manche, par l'unité départementale santé-environnement de la Manche de l'ARS Normandie.

Le financement des prélèvements et des analyses, pratiqués par le laboratoire LABEO, est assuré par les communes concernées avec le soutien du Département de la Manche à hauteur de 20% environ.

La campagne 2018 de surveillance des eaux de baignade manchoises a porté sur 89 plages auxquelles se sont ajoutés 7 points étude. Parmi ces derniers, 6 ont été établis à proximité et dans les zones de baignade fermées de façon permanente au cours de la saison 2018 pour cause de qualité insuffisante depuis 2013 (face à la RD 241 à SAINT-JEAN-LE-THOMAS, Saint Nicolas sud à GRANVILLE et face à la RD 73 à MONTMARTIN SUR MER).

Tout au long de la saison, les résultats des contrôles complétés de leur interprétation, les décisions de fermeture (temporaire, permanente ou préventive) et les principales informations issues des profils de vulnérabilité ont été portés à la connaissance du public via un affichage sur les lieux de baignade et une mise en ligne sur le site internet de l'ARS [normandie.ars.sante.fr](http://normandie.ars.sante.fr) et sur le site national [baignades.sante.gouv.fr](http://baignades.sante.gouv.fr).

Création ARS Normandie - Avril 2019

Les classements sanitaires, fondés sur la qualité microbiologique des eaux, sont établis sur la base des données acquises au cours des 4 saisons balnéaires précédentes. Peuvent être exclus de ce classement, dans la limite de 15%, des échantillons prélevés pendant des pollutions à court terme au cours desquelles des actions visant à prévenir l'exposition des baigneurs aux pollutions, comprenant l'interdiction de la baignade, ont été prises. Au cours de cette dernière campagne, 5 plages ont ainsi fait l'objet d'interdictions préventives sur la base des critères de gestion active définis dans les études de profils de vulnérabilité, ce qui a conduit à exclure quelques prélèvements du calcul des classements.

En outre, des interdictions de baignade ont été prononcées sur 5 autres plages suite à des dérives de qualité ponctuelles.

A l'issue de la saison 2018, les classements de qualité des 89 plages manchoises s'établissent ainsi :

| Classe de qualité/saison | Saison |        |      |        |  |
|--------------------------|--------|--------|------|--------|--|
|                          | 2017   |        | 2018 |        |  |
| Excellente               | 63     | 68,48% | 60   | 67,42% |  |
| Bonne                    | 16     | 17,39% | 25   | 28,09% |  |
| Suffisante               | 9      | 9,78%  | 3    | 3,37%  | - STE MARIE DU MONT La grande dune<br>- LINGREVILLE Face RD 220<br>- DRAGEY RONTON La Dune |
| Insuffisante             | 4      | 4,35%  | 1    | 1,12%  | - AGON COUTAINVILLE Pointe d'Agon  |
| Total                    | 92     |        | 89   |        |  |

Répartition des classements des eaux de baignade manchoises à l'issue de la campagne 2018  
Comparaison avec les résultats de la saison 2017

Ce classement montre que 95.5% de plages sont de bonne ou d'excellente qualité ; en 2017, elles représentaient 86 %. La fermeture permanente des 3 plages les plus vulnérables lors de la saison 2018 a notamment contribué à cette évolution.

A la faveur de conditions météorologiques particulièrement clémentes, les dérives de qualité ont été moins fréquentes au cours de cette saison. Sur 18 résultats non conformes (1,8% des résultats) affectant les plages classées en cours de saison, 10 ont été observés en période de marée de forte amplitude et principalement sur la côte ouest du département.

La campagne 2018 se singularise par la forte contribution du paramètre entérocoques dans les événements de dégradation relevés, alors que l'historique du suivi a le plus souvent montré des valeurs en *Escherichia coli* plus impactantes sur les classements. Cependant, la plage de la Pointe d'AGON, seule plage en qualité insuffisante en 2018, se distingue quant à elle, par un déclassé exclusivement imputable au paramètre entérocoques depuis 2016.

Parmi les 3 sites en qualité suffisante :

- La plage de LINGREVILLE est située entre les havres de la VANLÉE et de REGNÉVILLE, et bénéficie du travail partenarial engagé sur ce territoire pour reconquérir la qualité des eaux en vue d'y maintenir les usages balnéaires et coquilliers.

- La plage de DRAGEY-RONTON: les investigations menées depuis plusieurs années sur le ru du moulin et plus récemment en Baie du MONT-SAINT-MICHEL dans le cadre des profils de vulnérabilité baignade et conchylicole devraient quant à elles, contribuer à affiner la connaissance du processus de contamination des eaux de cette plage et permettre d'engager les mesures correctives nécessaires.

- La plage de SAINTE-MARIE-DU-MONT: le travail réalisé dans le cadre de la révision du profil de vulnérabilité pointe les fluctuations qualitatives du rejet de la zone conchylicole de la commune et recommande notamment la poursuite des contrôles de ce rejet mais également de la collecte et du traitement (bon fonctionnement des installations non collectives) des eaux usées domestiques dans la zone d'influence.

## PERSPECTIVES 2019

Déjà classée en qualité insuffisante à l'issue des campagnes 2016 et 2017, le maintien de la baignade sur la plage de la pointe d'AGON en 2019 est subordonné notamment à la mise en place de mesures de gestion active destinées à protéger les usagers. Cependant si les fortes précipitations et les grandes marées constituent des conditions pénalisantes pour plus de la moitié des dérives de qualité des eaux de cette plage soumise à l'influence des écoulements du havre de REGNÉVILLE, près de 45% d'entre elles ne sont pas reliées à ces contextes pénalisants. Aussi, la collectivité devra présenter avant le début de la saison 2019, un protocole de gestion active intégrant ces conditions de précipitations et de marées mais également des propositions de surveillance renforcée de cette plage en vue de la détection de tout élément susceptible de nuire à sa qualité. Les conditions de dépôt des petites moules sur la zone autorisée à 500 m du point de surveillance de la baignade feront notamment l'objet de contrôles fréquents. En effet, certaines conditions de marée peuvent apparaître peu favorables à la dispersion de ces dépôts qui attirent de nombreux goélands, source d'une contamination fécale supplémentaire. Par ailleurs, l'ARS a proposé d'intégrer plus étroitement la problématique d'AGON-COUTAINVILLE dans le plan d'actions de reconquête de la qualité des eaux du littoral à proximité du havre de RÉGNEVILLE défini dans le cadre du travail concerté engagé par les services de l'Etat et les acteurs locaux.

La forte fréquentation du littoral manchois pour la baignade, mais également pour la pratique de la pêche à pied des coquillages ainsi que l'importance de la conchyliculture justifient la poursuite des efforts de reconquête de la qualité des eaux du littoral. Ainsi, sur l'intégralité des secteurs les plus vulnérables, des comités de suivi pilotés par l'Etat et/ou les collectivités sont désormais en place. Des points réguliers sont assurés et permettent de voir l'avancement des travaux depuis les diagnostics jusqu'aux travaux de résolution de points noirs sources de pollution. Cet engagement fort des différents acteurs a d'ores et déjà permis de constater des améliorations significatives, parmi lesquelles celles de la qualité de plusieurs plages du territoire de GRANVILLE/SAINT-PAIR-SUR-MER/JULLOUVILLE longtemps identifiées pour leur caractère vulnérable.

